

ARTICLE 1 - TITRE ET CHALLENGE

La L.F.N.A. organise chaque saison une épreuve régionale désignée « CHAMPIONNAT REGIONAL DE FUTNET ». Un titre et une coupe sont attribués au vainqueur de cette épreuve.

ARTICLE 2 - COMMISSION D'ORGANISATION

La Commission Régionale du Football Diversifié et Sport Adapté dénommée ci-après « Commission d'Organisation » est chargée avec la collaboration du Pôle administratif des Compétitions, de l'élaboration du calendrier, de l'organisation et de la gestion de cette épreuve.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

Le championnat REGIONAL FUTNET est ouvert aux clubs basés sur le territoire de la NOUVELLE-AQUITAINE, affiliés à la F.F.F., à raison d'une seule équipe par club.

ARTICLE 4 - DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Système de l'épreuve :

Le championnat régional se joue en triple.

Une équipe est constituée de 3 joueurs minimum donc, avec un maximum porté à 6 joueurs.

Le championnat est organisé en plateaux rassemblant les 3 équipes engagées. Chaque équipe dispute deux matches lors de chaque plateau.

Les matches se jouent en trois sets gagnants de quinze points ou se prolongent jusqu'à ce que le score ait atteint deux points d'écart si le score est de 15-14.

Le nombre de points obtenus à chaque rencontre est défini en fonction du score de la rencontre, de la manière suivante:

- Victoire 3-0 ou 3-1 : 3 points
- Victoire 3-2 : 2 points
- Défaite 2-3 : 1 point
- Défaite 1-3 ou 0-3 : 0 point

Modalités de départage pour le classement général :

En cas d'égalité de points au classement général, les critères pour départager les équipes sont les suivants dans l'ordre:

- Le set-average général
- Le plus de sets gagnés
- Le moins de sets encaissés
- Le point-average général
- Le plus de points marqués
- Le moins de points encaissés
- Le moins de cartons rouges subis
- Le moins de cartons jaunes subis
- Tirage au sort

En cas de forfait d'une équipe, les matches de la journée seront perdus sur le score 3-0 (15-0 ; 15-0 ; 15-0).

A l'issue du Championnat 2025-2026, l'équipe classée de la 1ère participe à la phase nationale organisée par la FFF.

ARTICLE 5 - ORGANISATION MATÉRIELLE DES RENCONTRES

7.1 Calendrier

1. Les rencontres se déroulent aux dates fixées par le calendrier général de la saison à savoir pour 2025/2026 :

- Le dimanche 14 Décembre 2025
- Le samedi 10 ou dimanche 11 Janvier 2026
- Le samedi 21 ou dimanche 22 Février 2026
- Le samedi 14 ou dimanche 15 Mars 2026
- Le samedi 04 Avril 2026

2. Les rencontres devront avoir lieu un samedi ou un dimanche sur le créneau 11h-20h.

3. Le calendrier des rencontres est affiché sur le site internet officiel de la LFNA, huit jours au moins avant la date prévue, et ne peut plus être modifié, sauf cas exceptionnel, apprécié par la Commission d'organisation, il est alors communiqué aux intéressés, selon les modalités en vigueur.

7.2 Choix des installations sportives

Le Championnat REGIONAL FUTNET se déroulera en gymnase. Les installations sportives doivent répondre aux normes prévues par le cahier des charges fédéral des installations de FUTNET.

7.3 Organisation des rencontres sur site

La Ligue et la commission d'organisation revêt la qualité d'organisateur matériel de la rencontre.

Elle devra mettre à disposition des clubs :

- Mire en bois (113 cm avec encoche d'1 cm)
- Ballon Gala noir et blanc
- Manomètre afin de vérifier la pression du/des ballons de match
- Filet de Futnet avec tension en crémaillère
- Sifflets pour l'arbitre principal et secondaire
- Scoreur

7.4 Ordre des matchs

Il sera établi selon la règle suivante : l'équipe la plus éloignée géographiquement qui jouera ses deux premières rencontres ; puis c'est au tour de la seconde équipe la plus lointaine, et ainsi de suite...

7.5 Echauffement

Avant chaque rencontre, une plage d'échauffement de 30 minutes doit être prévue pour les équipes comme suit :

- 2 x 10 minutes sur terrain complet par équipe sous forme de rotation
- 10 minutes en commun sur terrain partagé

ARTICLE 6 – LICENCES, QUALIFICATIONS ET PARTICIPATION

1. Le championnat REGIONAL DE FUTNET est ouvert aux licences « FUTNET » en mixité.
2. Les joueurs peuvent pratiquer avec le système de la double licence.
3. Les garçons et les filles à partir des U14 sont autorisés à prendre part aux rencontres.

ARTICLE 7 - OFFICIELS

Arbitrage

L'arbitrage des rencontres est assuré par les équipes/joueurs qui ne jouent pas.

Des arbitres issus de clubs d'autres Ligues régionales pourront intervenir sur les matches du Championnat régional Futnet.

ARTICLE 8 – FORFAIT

1. Un club déclarant forfait doit en aviser de toute urgence par écrit, sans préjuger des pénalités fixées, la commission d'organisation.
2. Si un club ne peut présenter son équipe sur le terrain à l'heure fixée, en raison de circonstances exceptionnelles dûment constatées, et alors que toutes les dispositions ont été prises pour arriver au lieu de la rencontre en temps utile, l'arbitre juge si le match peut se jouer. En tout état de cause, tout doit être mis en œuvre pour que la rencontre se déroule.
3. En cas d'absence de l'une des équipes (ou des deux), celle-ci est constatée par l'arbitre.
Les heures de constatation de la ou des absences sont mentionnées sur la feuille de match par l'arbitre.
4. La Commission d'Organisation est seule habilitée à prendre la décision de reprogrammer ou de prononcer le forfait si le match ne s'est pas déroulé.
5. Une équipe se présentant sur le terrain avec moins de 2 joueurs pour commencer le match, est déclarée forfait.
6. Toute équipe abandonnant la partie est considérée comme ayant perdu la rencontre par pénalité 3-0 (15-0 ; 15-0 ; 15-0) et perd tout droit au remboursement des frais sous réserve que la rencontre ait été fixée dans les créneaux établis dans l'article.
7. Toute équipe contraint à l'abandon pour cause de blessure se verra perdre la rencontre 3-0 (15-0 ; 15-0 ; 15-0) mais aura le droit au remboursement de ses frais.

ARTICLE 9 - DISCIPLINE ET APPELS

9.1 Discipline

Les questions relatives à la discipline des joueurs, éducateurs, dirigeants, supporters ou spectateurs à l'occasion des rencontres sont jugées, conformément au Règlement Disciplinaire figurant en annexe 2 des Règlements Généraux, en premier ressort par les organes disciplinaires de la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine.

Les appels des décisions à caractère disciplinaire relèvent des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en annexe 2 des Règlements Généraux.

9.2 Appel sur autres décisions

À l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au Règlement Disciplinaire, les clubs peuvent faire appel devant la Commission Régionale d'Appel pour les décisions des Commissions Régionales relevant de leur domaine de compétences.

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux.

Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

ARTICLE 10 - RÈGLEMENT FINANCIER

Aide aux Frais de déplacement des équipes et d'organisation des journées de championnat

Le Comité de Direction de la LFNA détermine les modalités de participation aux frais de déplacements des équipes. Il peut également définir une somme forfaitaire pour accompagner les frais.

ARTICLE 11 - FORMALITÉS D'APRÈS-MATCH

Renvoi de la feuille de match

Dans l'attente du développement des supports informatiques de la FFF pour la gestion des feuilles de match sous un format dématérialisé, elle est à compléter et à adresser sous la forme déterminée par la commission d'organisation qui la traite.

ARTICLE 12 – DEROULEMENT DES RENCONTRES

Début du point et service

1. Avant le 1^{er} set, l'équipe qui remporte le tirage au sort choisit le camp ou le premier service. Selon son choix, l'équipe adverse peut choisir l'option restante. Au changement de set, le camp et le premier service sont échangés. En cas d'égalité de sets entre les deux équipes avant le dernier set, l'équipe qui a obtenu le plus de points a le service. En cas d'égalité, un nouveau tirage au sort est effectué.
2. Entre chaque set, une pause de trois minutes est accordée aux équipes.
3. Le service peut être exécuté en envoyant le ballon par n'importe quelle partie du corps (sauf la main et le bras), depuis la zone située derrière la ligne de base. Le pied d'appui doit être situé dans les continuités virtuelles des lignes latérales.
4. Le service peut être joué de volée, après un rebond, smashé ou directement depuis le sol. Il doit être effectué dans les 5 secondes suivant l'ordre de l'arbitre.
5. Le service est joué par l'équipe qui marque le dernier point.
6. Le service est valide lorsqu'il atterrit sur la zone de service de l'adversaire ou sur un adversaire. Il est valable même s'il touche le filet. L'adversaire est autorisé à jouer le ballon avant rebond.

Ballon en jeu

1. Un rebond est autorisé. Si les deux équipes se mettent d'accord, deux rebonds non consécutifs peuvent être autorisés.
2. Chaque équipe peut faire au maximum 3 touches de balle sur une phase de jeu. Un joueur ne peut pas toucher le ballon deux fois consécutives. Le joueur peut toucher le ballon avec toutes les parties de son corps, à l'exception du bras et de la main.
3. La balle est jouée correctement si elle traverse le filet entre les deux mires.
4. Si deux joueurs touchent le ballon en même temps au-dessus du filet (« ballon mort ») :
 - et que le ballon sort de l'aire de jeu, le point est à rejouer (« à remettre »).
 - et que le ballon reste dans l'aire de jeu, le jeu continue à condition que la balle touche le sol dans l'aire de jeu. Dans ce cas, le ballon peut être joué par le joueur qui a touché le ballon mort.
5. Le joueur peut jouer la balle dans l'aire de jeu de son adversaire uniquement au-dessus du filet et entre les mires. Il ne peut poser aucun appui dans le camp adverse.

Marquer un point

1. L'équipe gagne un point si le ballon envoyé par l'adversaire atterrit hors du terrain, ligne comprise (« ballon out »).
2. L'équipe gagne un point si le ballon rebondit deux fois de suite sur le sol adverse, sans être touché par un adversaire.
3. Si un joueur touche le filet avec son corps durant le point, celui-ci est remporté par l'équipe adverse.
4. Si le ballon touche une partie dure (mur, plafond, spectateur...), le point est perdu par l'équipe qui bénéficiait du ballon dans son camp.
5. Si le ballon touche un fil sans toucher une partie dure, le point est à rejouer.
6. Si le ballon ne passe pas entre les mires, le point est perdu.
7. Si un joueur touche deux fois consécutives le ballon, le point est gagné par l'équipe adverse.
8. Si quatre touches consécutives sont réalisées par une équipe, le point est remporté par l'équipe adverse.

9. Si une des fautes suivantes est commise durant le service, le point est remporté par l'équipe adverse :

- le joueur touche le terrain avec le ballon ou avec son pied lors de l'impact.
- le service est touché par un coéquipier.
- le ballon atterrit hors de la zone de service du terrain de l'adversaire.
- le pied d'appui est hors de la continuité virtuelle des lignes latérales lors de l'impact.

10. Si un joueur touche le ballon avec son bras ou sa main, le point est remporté par l'équipe adverse.

11. Le point est perdu si un joueur tient ou pousse son adversaire avec sa (ses) main(s).

12. Le point est perdu si le ballon rebondit dans son propre camp et qu'un adversaire le touche avant soi.

13. Le point est perdu si le ballon rebondit dans son terrain de jeu puis rebondit dans le terrain adverse sans qu'aucun joueur ne touche le ballon.

ARTICLE 13 - CAS NON PRÉVUS

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission d'Organisation. Cependant, cette dernière ne dispose pas du pouvoir de modifier le présent règlement.
